



APPEL À PROJETS JEUNESSE

2020

RENNES MÉTROPOLE
SOUTIEN
VOS INITIATIVES !



Vous avez entre **12 et 25 ans** ou vous travaillez avec les 12-25 ans ? Vous avez des idées et vous voulez faire bouger les choses sur votre territoire ?

Rennes Métropole soutient vos projets !

Un appel à projet pour :

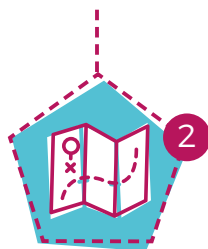
- Faire émerger des projets innovants et expérimentaux.
- Donner des responsabilités et de l'autonomie aux jeunes dans la réalisation de projets dont ils sont porteurs, et aussi leur permettre de s'impliquer dans un projet collectif, de se confronter aux autres, de se rencontrer et d'échanger.
- Valoriser la jeunesse du territoire métropolitain et permettre la rencontre de divers publics (générations, géographiques, statut, étudiant, apprentis, travailleurs,...).

Quels sont les critères d'éligibilité ?



1 La place des jeunes dans le projet

Le projet est basé sur une implication ou un investissement direct des jeunes dans son montage ou sa réalisation.



2 Le travail en intercommunalité

Le projet doit s'inscrire dans plusieurs communes de Rennes Métropole.



3 L'impact territorial du projet

Le projet doit participer au dynamisme du territoire métropolitain en faveur de la jeunesse.



Quels sont les principes à respecter ?

Être un groupe de jeunes, un collectif de professionnels de la jeunesse ou d'associations.

Être habilité à percevoir une subvention (l'un des partenaires doit être une association : culturelle, sportive, junior association, etc.)

Avoir un ancrage sur le territoire de Rennes Métropole et avoir une dimension intercommunale.

Engager l'action en 2020, même si le projet aura lieu en 2021.

Ne pas avoir perçu de soutien de Rennes Métropole pour cette même action.

Rennes Métropole ne pourra pas être le seul financeur du projet, un financement partenarial ou un autofinancement sera nécessaire au moins à hauteur de 20% du montant total.

Le montant global de l'enveloppe est de 15 000€. Il sera versé sous forme de subventions réparties en fonction des projets retenus.

Le financement ne couvre pas les frais relatifs au fonctionnement de l'association.

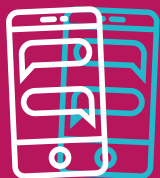
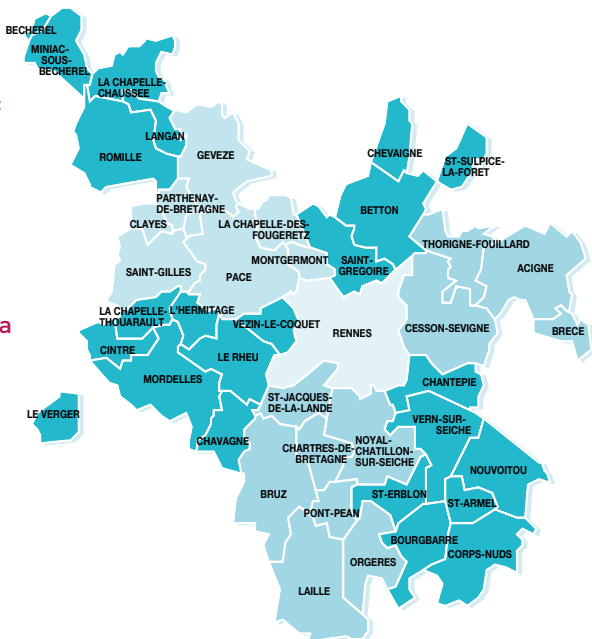


Quelles sont les modalités de financement ?

Comment candidater ?

**Pour postuler,
il vous suffit d'envoyer :**

- 1 Un dossier complet avant le **vendredi 2 octobre 2020** par mail : **jeunesse@rennesmetropole.fr**.
Tout dossier incomplet ou parvenu après cette date ne sera pas examiné.
- 2 Après un premier examen du dossier, un temps de rencontre sera organisé la semaine du 12 au 16 octobre 2020 pour permettre aux jeunes de présenter de vive voix leurs projets aux représentants de Rennes Métropole.
- 3 La décision sera notifiée à l'ensemble des postulants en décembre après validation des élus de Rennes Métropole.



**Une idée ? Une question ?
Contactez-nous !**

Posez toutes vos questions à :
jeunesse@rennesmetropole.fr